

L'ENVOIÉE

POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS

Réductions de
peine :
l'éternelle carotte

Lettres de Troyes
et des Baumettes

La BAC à la barre

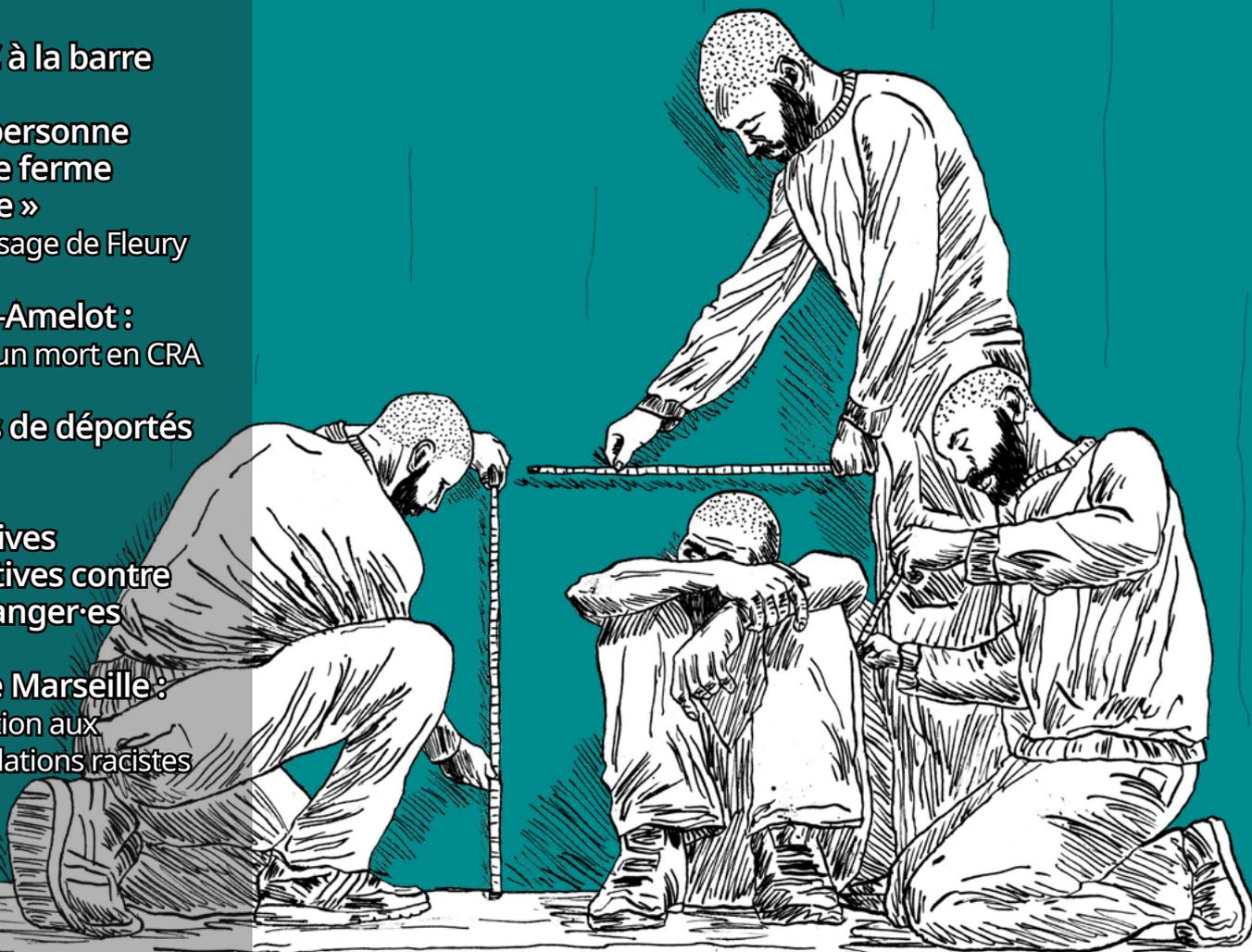
« T'es personne
et on te ferme
la porte »
Un message de Fleury

Mesnil-Amelot :
encore un mort en CRA

Lettres de déportés
kanak

Offensives
législatives contre
les étranger·es

CRA de Marseille :
en réaction aux
manipulations racistes



2€ - gratuit pour
les prisonnier·es

n° 61 - novembre 2024

Depuis 2001, *L'Envolée* est un porte-voix pour les prisonniers et les prisonnières qui luttent contre le sort qui leur est fait. Grâce à une émission de radio hebdomadaire, diffusée nationalement, nous maintenons un lien entre l'intérieur et l'extérieur des prisons, hors du contrôle et de la censure de l'administration pénitentiaire. En publiant des lettres que nous recevons, des récits de procès, des analyses sur les lois, notre journal lutte contre l'enfermement. Les prisonniers et les prisonnières ont malheureusement une place de choix pour comprendre la carcéralisation du monde. Nous ne comptons que sur les abonnements extérieurs et les événements de soutien pour financer le journal : pour vous abonner, envoyez-nous votre adresse. L'abonnement coûte 15 euros par an, règlement par chèque à l'ordre de *L'Envolée*. Il est gratuit pour les prisonniers et les prisonnières.

***L'Envolée* – c/o FFP,
1, rue de la solidarité,
75019 Paris**
Répondeur et textos :
07 53 10 31 95
Direct de la radio :
01 40 05 06 10
www.lenvolee.net
contact@lenvolee.net
X : @l_envolee
Insta : @lenvoleejournal
**Facebook : L'Envolée
journal**

Dépot légal à parution TGI Paris, n° 20 306 – Directrice de publication : Ingrid Leys – Impression : ExpressionsII, Paris XI^e. Commission paritaire en cours.

« Y a des joies, y a de lourdes

En octobre 2024, des journalistes d'extrême droite ont accompagné un député proche de Zemmour au centre de rétention administrative (CRA) de Marseille pour filmer des prisonniers en caméra cachée. Loin de déranger l'administration, leur « reportage » est devenu une tribune pour les discours racistes des condés et du personnel médical : ils ont décrit un « public » (!) de plus en plus dangereux, qui serait mieux traité que les blancs pauvres des campagnes, et qu'il faudrait expulser à tout prix. En réaction, les prisonniers ont entamé une grève de la faim pour protester contre la manipulation de leur parole et de leur image – et ils l'ont payé au prix fort, par des expulsions.

Les médias fascisants et les institutions répressives marchent ensemble. Aux États-Unis, un président suprémaciste a été réélu avec le soutien actif d'un milliardaire qui a mis à son service un des plus importants réseaux sociaux de la planète... En France, les discours des porteurs d'uniforme et des médias d'extrême droite nourrissent et légitiment la politique du gouvernement : construire toujours plus de CRA, faciliter les expulsions, sous-traiter et reléguer la « gestion » des étranger-es aux frontières de l'Europe. Tout ce beau monde s'accorde pour enfermer massivement les personnes sans papiers, ce qui détourne opportunément l'attention du surenfermement des classes populaires. Comme nous le racontent des prisonnier-es de Fleury et de Poitiers, les maisons d'arrêt craquent, les triplettes se généralisent. IWI y a même quatre ou cinq prisonniers par cellule à Mayotte.

À l'unanimité, la réponse à cette « explosion de l'insécurité » qu'on veut nous faire gober en continu, c'est bien l'enfermement. Gros déchaînement politico-médiatique sur une énième catégorie de super-méchants : les « narcoracailles » qui « mexicanisent » la France. Eh oui : à force d'être trop délinquant-e, on finit par être un peu moins français-e – et donc plus condamnable. La nation est en péril ! Les matons redouteraient même l'infiltration de trafiquant-es par une vague de candidatures au concours... Peur de se faire piquer leur business, peut-être ?

La menace du « narcoterrorisme » justifie l'annonce en rafale de mesures plus ou moins inédites : création d'un parquet national antistupéfiants, atteintes aux droits de la défense, suppression des jurés populaires aux assises,

Ce numéro a été illustré par Alex Less (sauf les pages 10 & 11).
Vous pouvez retrouver son boulot
sur insta : @alex_less_official.

peines, rien de nouveau sous le soleil »

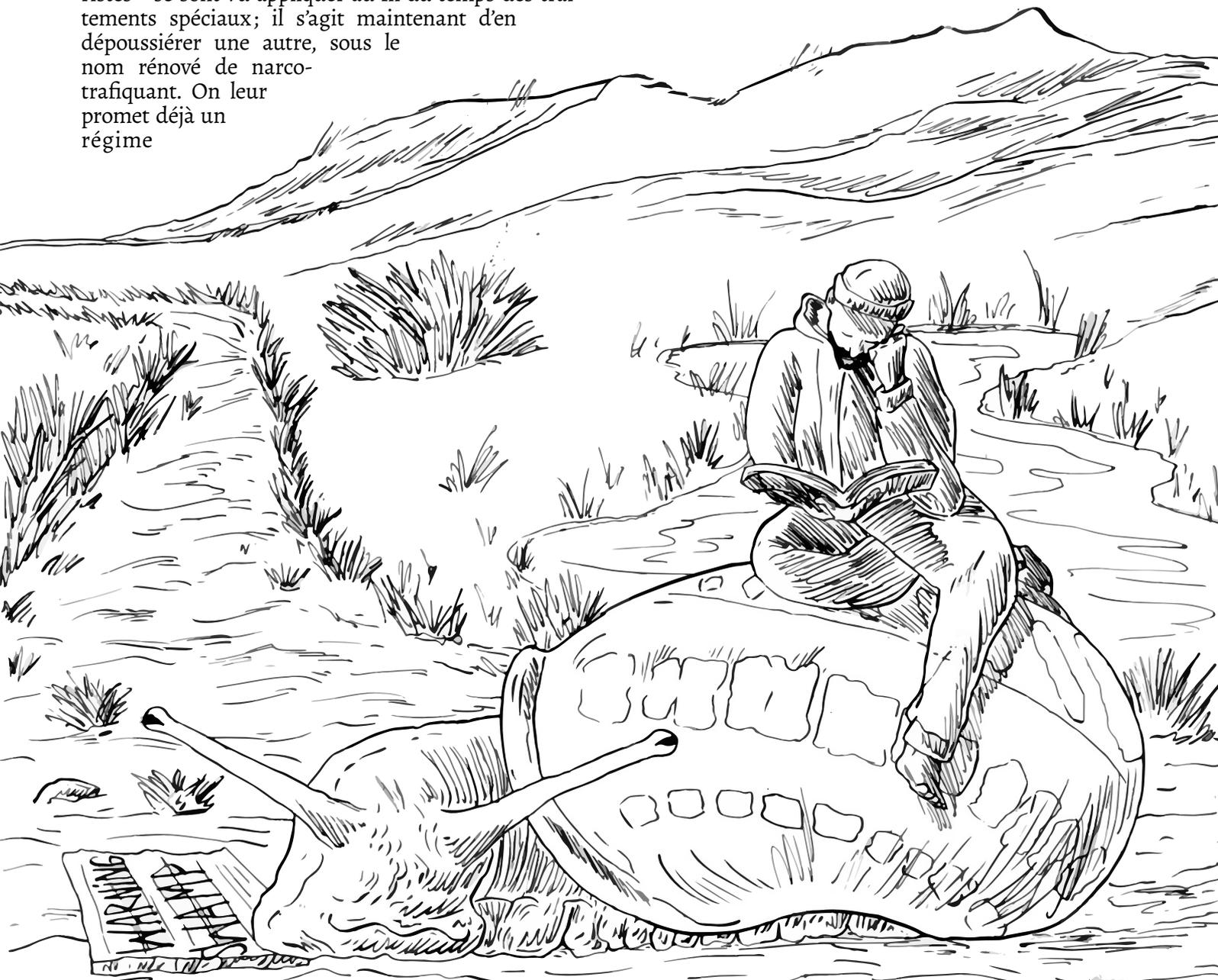
suspension des aides sociales aux personnes condamnées, abolition de l'excuse de minorité... Après les qualifications d'association de malfaiteurs et de bande organisée, tadam ! Voilà l'association de malfaiteurs en bande organisée ! À quand l'association de malfaiteurs qui font du mal à plusieurs en bande organisée et en réunion ?

On connaît la chanson... La figure du grand méchant dealer servait déjà dans les années 1980 à faire accepter l'enfermement de masse et à camoufler le rôle principal de la prison : la répression quotidienne et silencieuse des crises sociales et de la misère... Tous les jours, des petits charbonneurs mangent du ferme en comparution immédiate.

À l'intérieur, certaines catégories de prisonnier-es – les « grands bandits », les pédocriminels et les terroristes – se sont vu appliquer au fil du temps des traitements spéciaux ; il s'agit maintenant d'en dépoussiérer une autre, sous le nom rénové de narco-trafiquant. On leur promet déjà un régime

de détention spécifique – et surtout l'isolement dans des quartiers de haute sécurité. C'est bien pratique d'introduire de tels dispositifs en les appliquant à des prisonnier-es désigné-es comme des « monstres » : ça normalise le pire et ça distille le durcissement des conditions d'enfermement dans toute la prison. C'est de pire en pire, mais y en a toujours un pour qui c'est encore plus pire, alors faut se tenir à carreau en espérant que ça tombe pas sur soi. Les prisons tiennent par leurs divers quartiers punitifs ; et la société, par ses prisons. Continuez à flipper, et marchez droit !

Face à tout ça, toujours le même refrain ! Il faut écouter et porter la parole des enfermés-es – les sans-papiers qui se révoltent dans les CRA, les longues peines oubliées, les Kanak déportés-es en métropole, et toutes celles et ceux qui mettent en place des solidarités à l'intérieur.



Longue peine emprisonné à Caen, Blanche revient sur les réductions de peine supplémentaires (RPS) qui lui ont été refusées parce qu'il n'est pas allé voir le psy. Il a beau se plier à presque toutes les injonctions de l'administration pénitentiaire (AP), le juge d'application des peines (JAP) trouve toujours une raison pour lui sucrer ses RPS. « Qu'est-ce qu'ils veulent de plus ? » Probablement une soumission totale.

En prison, le décompte des jours qui restent à faire, c'est important. Crédits de réduction de peine (CRP) et RPS compliquent le calcul de la date où on sera libérable, et donc de celle où on pourra avoir un aménagement de peine.

Pour les personnes jugées avant le 1^{er} janvier 2023, on calcule les CRP : trois mois pour la première année et deux mois pour les suivantes. Ça donne une nouvelle

date de sortie... hypothétique, car les CRP sont un crédit que le JAP peut retirer à tout moment pour « mauvaise conduite » – autrement dit, si les matons collent un compte-rendu d'incident (CRI) – ou si des obligations imposées par le juge ne sont pas respectées. Les CRP ne concernent pas les personnes condamnées à perpétuité ou pour terrorisme.

Toujours pour les personnes jugées avant le 1^{er} janvier 2023, le JAP peut décider chaque année d'ajouter des RPS aux CRP – trois mois par an maximum, et en fait souvent moins. C'est là que le chantage est le plus poussé : il faut « manifester des efforts sérieux de réadaptation ». Participer à des formations ou à des activités culturelles, travailler, faire des versements volontaires aux parties civiles, aller chez le psy... Ça ne suffit plus de la boucler, en prison ;

« QU'EST-CE QU'ILS V

Centre pénitentiaire de Caen,
le 23 septembre 2024

Bonjour,

Nous avons repris [le travail] le 22 août, du coup petite paye au mois de septembre. Mais bon, ça ira mieux le mois prochain, car j'aurai travaillé tout le mois. Et oui, dur dur la reprise, car je n'ai plus 20 ans : 60 au mois de novembre ! Bon, ça va, j'ai la santé, c'est le plus important. J'ai aussi le moral car je reçois pas mal de courriers. C'est cela qui me fait tenir le coup. Merci, c'est très important d'avoir des nouvelles de l'extérieur, ça fait du bien au moral.

Ils n'auront pas ma peau, je suis plus fort moralement qu'ils le pensent. Je sais qu'ils vont me garder jusqu'à la fin de ma peine. Ils ne me l'ont pas dit directement mais ils me l'ont fait comprendre indirectement en me disant que ça serait difficile pour moi de demander un aménagement ou bien une permission de sortie. Je leur ai répondu que je m'en foutais car il me reste six ans de sûreté, et après ma sûreté, il ne me resterait qu'un an et cinq mois ; donc je n'ai pas grand-chose à perdre.

Ils ont déjà commencé en me donnant 0 + 0 RPS. Du coup, j'ai fait appel et c'est revenu à 0 + 0 = la tête à Toto. Du coup, j'ai fait cassation et mon dossier est parti sur Paris, LOL.

J'attends une réponse. Le motif, c'est que je ne vais pas chez le psychologue, mais cela n'enlève pas les trois mois ! Qu'ils m'enlèvent des jours, vingt jours, ok, mais pas trois mois. Ils n'ont pas le droit car je travaille, je paye mes parties civiles et je fais même des versements volontaires. En plus, je suis jamais allé au mitard, pas de CRI, j'ai une très bonne conduite. Du coup, ils devraient me donner minimum un peu plus de deux mois. Si la cassation revient et que j'ai zéro RPS, j'arrête tout : le travail, les versements volontaires et tout le reste. Ils ne peuvent rien me prendre, car je n'ai rien à prendre dehors, LOL. Je n'ai rien à perdre de plus : dans quatre ans, je suis en retraite, et je ne serai pas solvable, car j'ai que 82 trimestres sur les 180 qu'il faut. Ils me demandent de faire des efforts, j'en fais : je travaille, je paye mes parties civiles, je fais une activité et j'ai aucun rapport [d'incident]. Qu'est-ce qu'ils veulent de plus ? MDR, cela va dans les deux sens ! Je fais des efforts, il faut qu'ils me récompensent aussi. Pourquoi je ferais tout cela pour ne rien avoir ? 0 + 0 = 0 : on va où ?

Toutes mes amitiés,
Blanche



maintenant, il faut y mettre du sien et adhérer avec enthousiasme à sa propre « rééducation ».

SuperDupond avait bien compris l'intérêt des réductions de peine (RP) pour discipliner les prisonniers et les prisonnières : sa loi de 2021 a mis fin aux crédits de réduction de peines pour toutes les personnes jugées à partir de 2023. Le JAP a désormais la haute main sur toutes les RP – qui peuvent aller jusqu'à six mois par an. « Ça incite à l'effort », expliquait alors candidement le ministre des prisons. Même si les CRP n'avaient rien d'automatique, leur suppression est un recul pour les prisonnier-es. Autre nouveauté : en cas « d'incident », les réductions de peine obtenues pour l'année en cours et celles obtenues l'année précédente peuvent aussi être sucrées... un moyen de pression énorme offert aux matons.

Il y a plein d'exceptions, mais c'est l'idée générale. Il faut faire attention aux Spip [services pénitentiaires d'insertion et de probation] qui essaient de basculer dans le nouveau régime même si la peine date d'avant 2023. L'autre fourberie de cette loi, c'est qu'on n'a que vingt-quatre heures pour faire appel de la décision du JAP. On pourrait penser que le bon réflexe, c'est de faire appel d'office, quitte à le retirer après – sauf que l'appel suspend aussi la réduction de peine qui vient d'être obtenue. Ça peut retarder la sortie si le jugement en appel tombe après la fin de la peine – surtout qu'il y a beaucoup d'attente et que le retrait de l'appel n'est pas immédiatement pris en compte.

Il y a plein de cas de figure, alors n'hésitez pas à nous écrire pour nous raconter comment ça se passe...

VEULENT DE PLUS ? »

Pascal nous écrit du centre pénitentiaire de Troyes-Lavau, une taule construite en 2023 dans laquelle il vient d'être transféré. Prisonnier longue peine, il nous parlait déjà dans une précédente lettre de la mort lente subie par celles et ceux qui passent tant d'années derrière les barreaux. Cette fois, il revient sur les « peines perpétuelles » impitoyablement distribuées par les cours d'assises qui ne laissent d'autre perspective aux prisonnier-es concerné-es que de vieillir et mourir en prison.

**Centre pénitentiaire de Troyes-Lavau,
le 16 octobre 2024**

Bonjour *L'Envolée*,

Merci à vous de nous permettre ce moyen d'expression à travers les ondes, et faire que des oreilles soient à l'écoute et attentives à ce monde carcéral, à ce que nous vivons et nous subissons toutes et tous dans cet univers des enfermés ! Il y a des personnes qui, hélas, disent haut et fort que si nous en sommes là, c'est que nous le méritons. Puis les politiques, puis les juges (et les jurés lors des procès) qui se donnent bonne conscience en condamnant lourdement, très très lourdement. Effectivement, j'accorde une attention particulière aux longues peines, étant concerné.

Et le second thème, l'abolition de la peine de mort. Je vous rejoins sur le fait que la suite n'est pas glorieuse. Vieillesse, maladie, lassitude de cette vie. Lassitude des proches aussi, ne l'oublions pas ! Oui, je me révolte contre tout ce système, contre cette idée de croupir entre quatre murs – si j'ose une note humoristique, je dirai que c'est toujours mieux qu'entre quatre planches ! Quel bel espoir ! Je fais toujours référence aux longues peines et aux perpétuités, car nous passons aux oubliettes (si j'ose le mot). Personnellement, je ne demande pas de privilèges, mais une petite attention humaine, et que les autorités revoient le statut des réclusions criminelles à perpétuité. Quel intérêt d'enfermer des gens durant trente, quarante années, voire plus si affinités ? L'individu change humainement, et alors qu'il est possible de réinsérer, on laisse les années défiler, et l'état mental et physique, se dégrader.

Vieillir en prison et vivre de ma retraite ne fait pas partie de mes objectifs. Le thème « vieillir en prison » ne me lâche pas ; et surtout, dans quelles conditions ? Je m'aperçois également que le monde est mal informé sur la réalité de ce qu'est une peine « perpétuelle » : j'entends tout et n'importe quoi.

Cordialement,
Pascal

« JE ME RÉVOLTE
CONTRE L'IDÉE DE
CROUPIR ENTRE
QUATRE MURS »

RÉCIT DU PROCÈS DE DEUX BAQUEUX À LA GÂCHETTE FACILE

« ON EST VIVANTS, ON PEUT TÉMOIGNER »

Dans la nuit du 15 août 2021, Nordine et Merryl rentraient chez eux lorsqu'une voiture leur a fait une queue de poisson et que trois individus armés en sont descendus. Un des hommes a tenté d'entrer dans la voiture en brisant une vitre d'un coup de matraque. Effrayé, Nordine a fait marche arrière. Les inconnus ont tiré huit fois en 6,25 secondes. Nordine s'est pris sept balles, et Merryl a aussi été touchée. Elle était enceinte; elle a perdu son enfant. Pris-es en charge en urgence absolue, ils garderont à vie les séquelles de cette agression violente et des lourdes opérations qu'ils ont subies.

Mais voilà: ces trois individus étaient des policiers en civil sans brassard ni gyro... Du coup, c'est Nordine qui a été placé en garde à vue à l'hôpital. Jugé en comparution immédiate, il a pris le max pour « refus d'obtempérer »: deux ans ferme. Il a été aussitôt emprisonné. Le procès pour « violences volontaires avec armes à feu » des deux policiers qui ont tiré sur Nordine et Merryl s'est tenu au tribunal de Bobigny le 3 octobre 2024.

Deux flics de la Bac de Stains comparaissaient devant la juge – au bout de trois ans d'instruction! Ils ont légitimé leurs tirs par un énième « refus d'obtempérer » – toujours le même vieux prétexte, comme pour Nahel, Jean-Paul B., Souheil et les autres... Cas rare: les victimes ont survécu et fini par obtenir un procès. Nordine avait expliqué la nécessité de cette audience dans un communiqué: « Moi, je ne suis pas mort physiquement, mais ils m'ont volé ma vie. Ils m'ont détruit. On ne peut pas accepter que la police tire sur des gens au volant comme ça! Il y a eu trop de drames. Ce procès, c'est ma manière de dire qu'il faut que ça s'arrête. »

À la barre, Nordine et Merryl ont affronté avec force et détermination les flics qui avaient voulu les tuer et leurs

mensonges répétés. Comme les agresseurs ne portaient aucun signe distinctif, Nordine a expliqué qu'il avait pris peur face à ces individus violents qui essayaient d'entrer dans sa voiture. Une seule solution: la fuite. Les schmitts ont prétendu n'avoir jamais vu la passagère alors qu'ils avaient inspecté le véhicule à la lampe torche. L'un d'eux a tiré à l'arrière, pile là où se trouvait Merryl, mais il a soutenu qu'il ne l'avait pas vue. « Il m'a vue, a protesté Merryl, je le sais. Il savait. Aujourd'hui, entendre ces hommes dire qu'ils ne m'ont pas vue, qu'ils ne se souviennent pas s'être entendus tirer, ça me rend dingue. Parce que moi, ces tirs, je les entends encore au quotidien. Ils m'ont brisée. Ils ont brisé notre vie. Aujourd'hui, j'ai peur d'un klaxon, d'une porte qui se ferme,



RELAXE ET INTENTIONNALITÉ PETIT TUYAU POUR ÉVITER LES CONDAMNATIONS

Vous avez peut-être déjà oublié l'ex-ministre des tribunaux et des prisons, Éric Dupond-Moretti? Eh ben, pas les juges! En procès en novembre 2023 parce qu'il avait profité de ses fonctions pour régler ses comptes avec des magistrats, il a bien été reconnu coupable par la Cour de justice de la république (CJR)... mais aussitôt relaxé parce que, oups, il avait vraiment pas fait exprès (lire *L'Envolée* n° 58)! En juin 2024, rebelote: Henri Proglio, patron d'EDF entre 2009 et 2014 et le groupe EDF lui-même étaient jugés pour favoritisme parce qu'ils ont donné 36 millions d'euros du groupe à des cabinets de conseil privés amis. Le tribunal a estimé qu'ils étaient effectivement coupables, mais qu'il n'y avait pas d'intention délictueuse». D'où la relaxe.

L'ancien chef des stups, François Thierry, était poursuivi en septembre 2024 pour avoir exigé des « faux en

écriture publique » de l'un de ses OPJ, tout ça pour faire sortir un de ses indics de prison. Devinez quoi? « La cour a été convaincue que le commissaire n'avait pas agi avec une intention frauduleuse »... même si l'avocate de la balance n'était autre que la compagne de François Thierry. Puisqu'on vous dit qu'y pensent pas à mal, les condés!

Une fonctionnaire de la ville de Paris s'est engouffrée dans la brèche: jugée en novembre pour « prise illégale d'intérêts » – elle s'était offert un logement social dans la capitale –, elle a fait reposer l'intégralité de sa défense sur la décision de la CJR. Bonne pioche! Le tribunal correctionnel a explicitement considéré que l'affaire Dupond-Moretti faisait jurisprudence, et l'accusée a été relaxée car sa culpabilité – avérée – était involontaire!

Mais voilà: ça marche pas pour tout le monde. Nul n'est censé ignorer la loi – sauf celles et ceux pour qui elle est faite! L'absence d'intentionnalité, c'est pour les VIP. Pour les autres, une intention supposée suffit largement pour condamner...

d'un feu d'artifice... Chaque jour, je vois mes cicatrices... Je veux bien qu'on puisse mentir pour se dédouaner de certaines choses, mais il faut arrêter de prendre les gens pour des imbéciles! On est vivants, on peut témoigner.»

SNAPER LA POLICE

Inusable avocat des condés, Liénard les a présentés comme de malheureuses victimes. Il a décrit Nordine sous les traits d'un criminel trop de fois condamné pour avoir droit, lui, au statut de victime, une personne dangereuse qu'il fallait arrêter par tous les moyens... Une défense ridiculisée par le visionnage de la vidéo, puisqu'on y a découvert les cascades d'un cow-boy digne des meilleurs films d'action virilistes, qui bondit sur le capot de sa voiture pour sauter sur celui de Nordine, casse la fenêtre à coups de matraque... et ne trouve rien de mieux à faire que de s'y accrocher au moment de la marche arrière! C'est qui qu'est dangereux? Toujours accroché à la fenêtre, il tire ensuite à bout portant sur Nordine, puis finit par s'écarter du véhicule pour vider presque tout son chargeur. D'habitude, dans les procès de flics, tout ce qu'ils disent est parole d'évangile, mais cette fois la vidéo snapée par un passant a carrément changé la donne...

LIBÉRER NORDINE

Imperturbable, Liénard a tout de même demandé la relaxe des policiers en vertu de l'article 435-1. Depuis 2017, ce véritable permis de tuer élargit la possibilité d'invoquer la légitime défense et vient justifier les tirs

policiers en cas de refus d'obtempérer. Les deux condés ont été condamnés à quatre ans de prison avec sursis, cinq ans d'interdiction de port d'arme et interdiction définitive d'exercer le métier de policier.

Le tribunal a admis que les policiers n'avaient pas le droit de tirer puisqu'ils n'étaient pas identifiés comme tels. Il a aussi écarté la légitime défense prévue dans l'article 435-1 en jugeant les tirs « disproportionnés » (!)

Il est peu courant que les tribunaux reconnaissent la moindre culpabilité policière. L'interdiction définitive d'exercer est une décision encore plus rare. Pour le moment, les flics ont fait appel, et Nordine reste en prison pour refus d'obtempérer.





« T'ES PERSONNE, ET ON TE FERME LA PORTE »

Message d'un prisonnier de Fleury-Mérogis

Voici la transcription de deux messages d'un ancien prisonnier longue peine qui vient de retomber pour plusieurs mois. Ils ont été diffusés à l'émission de L'Envolée en octobre dernier. Après une jeunesse en foyer, ce prisonnier a beaucoup tourné dans les détentions, et il hallucine de la dégradation des conditions en maison d'arrêt où les triplettes – voire les cellules à quatre – se multiplient. Ça tient encore à coups de cachetons, mais les personnes enfermées sont poussées à bout – un constat qui vaut aussi pour les maisons d'arrêt pour femmes, comme le raconte Aurélie dans sa lettre.

Quelques semaines après ce coup de gueule, il a bloqué sa cellule parce qu'il ne recevait pas les soins auxquels il a droit, et il a été envoyé au mitard. Dans un deuxième message, il dénonce le passage à tabac de ses voisins de cellule par les matons. Il a même cru que celui de la cellule à côté était mort avant qu'il finisse par lui répondre. Le lendemain, il a été tabassé à son tour parce qu'il avait inondé sa cellule pour protester.

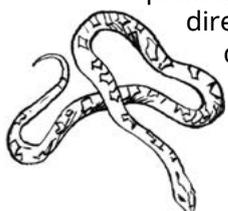
Vous pouvez écouter ces messages sur lenvolee.net, émissions du 11 octobre et du 8 novembre 2024.

J'envoie un message de Fleury-Mérogis pour communiquer sur nos conditions réelles et actuelles de détention, pour parler de surpopulation, avec la politique atroce qui est menée. Ici, concrètement, le médical prend personne en charge. Les médecins se foutent de notre gueule quand on envoie des courriers, même quand ça se voit qu'on a la joue gonflée par des infections aux dents ou qu'on a mal au ventre – on nous répond pas ! Les violences de l'administration pénitentiaire (AP) sur les détenus commencent dès les arrivants. En un mois de détention, devant moi, y en a eu quatre fois. Deux jeunes de 19 ans qui se sont fait baffer. Aux arrivants, ils ont mis une personne qui était complètement détruite aux cachetons, ils sont rentrés dans sa cellule, ils l'ont éclaté. C'est atroce.

Les conditions de vie ? Ben, maintenant, ça se passe à trois par cellule ; ils sont en train de surcharger tous les bâtiments. Y a aucun moyen de communiquer avec l'AP : le surveillant qui t'ouvre la porte, la seule réponse qu'il te donne, c'est : « J'y pense, j'vais voir... » En réalité, t'envoies des courriers à répétition. Le Spip, tu le vois pas. Bon, encore, le Spip, c'est du social, on va dire que ça prend du temps, OK. Mais l'AP, quand tu les préviens que ça va pas en cellule, quand tu les préviens que tu peux pas te doucher parce que les murs sont gratinés de peinture et de merde, ils en ont rien à foutre. Ils te referment la porte. Quand tu leur dis que ton codétenu parle pas français, qu'il a aucun courrier administratif, qu'il sait même pas comment gérer sa situation, que le Spip le prend pas en charge, le surveillant, il dit : « Ouais, mais toi, tu parles avec lui ! » Tu faire, concrètement. Les surveillants sont en train de te faire croire qu'il y a une ligne imaginaire. C'est complètement dictatorial ; ils disent : « Marche au milieu de la ligne. » Y a pas de ligne couloir à Fleury-Mérogis ! La seule chose que tu vois, c'est des affiches sur des détenus condamnés soi-disant pour des violences...

Ils donnent pas la parole aux détenus. On fait pas voir la réalité des choses : à cette heure au mitard, y a trois personnes qui sont sous traitement médicamenteux, et sur leur dossier disciplinaire, y a bien marqué qu'ils sont suicidaires... Est-ce qu'on les laisse se tuer ? Est-ce qu'on est complice de ce meurtre, ou alors comment ça se passe ? Concrètement, quand t'as pas de famille, pas de moyens, pas d'argent, que tu connais même pas la loi, comment tu te défends ? Si tu veux émettre le fait que tu vas pas bien, ces ***, ils répondent même pas aux demandes ! Tu tapes à la porte, ils viennent te voir, ils disent : « Ouais, arrête de taper », et après c'est eux qui tapent à la porte la nuit. Ils filent des cachets à des gens à travers la porte pour les calmer. Ça se passe comme ça, concrètement. T'arrives, en une heure on te donne une ordonnance avec dix mille cachets pour que tu dormes. Mais pour un vrai soin médical, pour des problèmes physiques urgents, on te prend pas en charge.

L'AP se fout de notre gueule. Elle monte la pression sur la population pénale tout simplement pour acter des faits à la télé et mettre la pression aux autorités, pour dire qu'ils ont encore besoin de plus de moyens. Concrètement, j'ai même pas de chaise pour m'asseoir dans ma cellule. Ça fait un mois et demi que je



**Maison d'arrêt pour femmes de Poitiers-Vivonne,
le 19 juillet 2024**

Bonjour toute l'équipe de *L'Envolée* et tous-tes les détenu-es,
Je n'ai donc dormi qu'une nuit au sol, puis cette détenue a changé de cellule. J'ai retrouvé mon lit! Mais deux jours après, on nous a re-triplé, avec une détenue complètement dans le déni. Elle m'a crié dessus, dimanche il y a quinze jours. Elle a changé de cellule; et pourtant, la gradée du quartier femmes veut qu'elle revienne en cellule, avec moi et ma co.

Surpopulation carcérale à Vivonne. Nous sommes au total environ 830 détenu-es pour 500 places. À la maison d'arrêt pour hommes, certains sont jusqu'à quatre par cellule. C'est bien vrai. Triste réalité.

Aurélie

demande et j'ai toujours pas accès à la cabine téléphonique. C'est pour ça que j'ai été obligé de prendre un téléphone et de communiquer. Parce qu'aujourd'hui, la loi et mes droits, je peux même pas les revendiquer d'une manière normale. Mes courriers? J'ai envoyé des courriers à la Disp [direction interrégionale des services pénitentiaires] pour revendiquer le fait que je faisais appel sur une décision de la commission de discipline à laquelle y avait ni directeur, ni assesseurs, ni avocat... et où j'ai quand même été condamné à du mitard! Mais ils l'envoient pas, le courrier.

Comment t'expliques qu'à partir du moment où tu places un détenu en France, il existe plus? Y a plus de droit, tu n'existes pas: tes courriers, on les envoie pas, t'es personne et on te ferme la porte. À un moment donné, t'es obligé de mettre de la violence, parce que t'as que ça. Et juste ça, ils s'en servent encore contre la population pénale. Quand j'explique à des détenus qu'ils peuvent se défendre, demander un droit juridictionnel et prendre des avocats, je reçois des pressions de l'AP. On me retire des cantines, on me les envoie pas. Mon courrier à l'avocat, il est pas envoyé...

Et après on nous parle du téléphone, du trafic – mais attends: l'administration, elle profite bien de ce trafic, parce que ça calme. La personne qui a pas de famille, on la shoote; les médicaments, c'est 100 fois les doses de l'extérieur, et que des traitements lourds: anxiolytiques, neuroleptiques, antipsychotiques et somnifères. C'est comme ça qu'on fait. La personne qui a un peu de famille mais pas de ressources, on lui colle une charge de travail, histoire de lui faire un semblant de prolétariat qui lui rapporte 200 euros – et sur lequel on lui remange tout. Ça va plus, quoi!

Deuxième message :

Aujourd'hui, j'suis au QD, au quartier disciplinaire de Fleury-Mérogis. On est le 6 novembre 2024, et c'est pour dire qu'il y a trois détenus qui, après la gamelle, se sont fait exploser physiquement. Ils se sont fait tabasser juste à côté de moi. Dont un mineur. Les surveillants se sont casqués au QD pour rien alors qu'il n'y avait pas d'intervention, qu'il n'y avait pas de menace de leur part.

Aujourd'hui, je suis pas quelqu'un qui témoigne de la part de quelqu'un. Non, je suis quelqu'un qui témoigne du mitard, du QD, pour dire que l'administration pénitentiaire, effectivement, elle torture. Au QD, à cette heure-ci, je sais pas si le camarade à côté de moi est mort, puisqu'il répond pas. Et on l'a laissé à poil, sans drap, sans couette.

DÉPORTATIONS COLONIALES EN MÉTROPOLE

Deux lettres de prisonniers kanak

Dans le dernier numéro de L'Envolée, on a parlé de la répression policière et judiciaire des révoltes en Kanaky contre le projet de dégel du corps électoral : état d'urgence, couvre-feu, envoi du Raid et du GIGN, assignations à résidence, une dizaine de personnes tuées par les bleus, de lourdes peines distribuées aux révolté-es... Depuis août, un homme a encore été tué par les gendarmes le 15 août à Thio et deux autres le 19 septembre à Saint-Louis. Dès le début, l'exécutif a annoncé son intention de transférer des condamné-es en métropole en raison des capacités d'enfermement prétendument insuffisantes des prisons du territoire : Camp Est et Koné... Derrière le transfert médiatisé de sept militant-es indépendantistes dans la nuit du 22 au 23 juin, ce sont en fait plus de soixante prisonniers kanak qui ont été déportés. Envoyé-es à des milliers de kilomètres de leurs proches et dispersé-es partout dans les taules françaises, ils subissent un double isolement. Dans les courriers qui suivent, deux d'entre eux racontent la violence de ces transferts forcés.

Les dessins de cette double page ont été extraits d'un des courriers.

Juillet 2024

Bonjour L'Envolée,

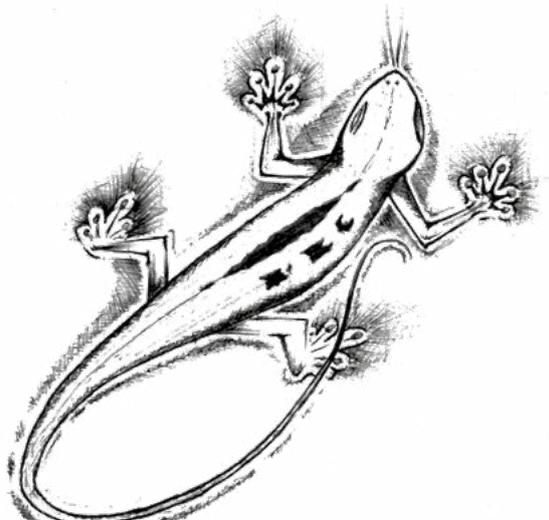
J'ai bien reçu votre courrier et je vous remercie beaucoup pour votre solidarité et votre pensée partagée.

Le samedi 22 juin dans l'après-midi, vers 15 heures, par là, un surveillant ouvre ma cellule et me dit que le directeur veut me voir ! J'me demande qu'est-ce qu'il y a ? Le directeur veut me voir alors que nous sommes samedi ? C'est le week-end. Normalement, il ne travaille pas. Je vais le voir à son bureau en me demandant qu'est-ce que j'ai fait. J'arrive à son bureau et ils me disent qu'ils vont me transférer en France. Moi, je leur dis direct : « Ah non, je ne veux pas, moi, je signe rien ! » Et ils me répondent : « Si, c'est obligatoire. » C'est chais-pas-qui qui leur a donné des noms, et j'en fais partie, pour être transféré en France. Ils m'ont dit : « Là, on te laisse un quart d'heure. » Ils m'ont donné un carton et m'ont dit de mettre mes affaires dedans. J'étais beaucoup énervé. Parce qu'en plus de ça, je peux même pas prévenir ma famille, ils ne voulaient pas me laisser appeler. Ils me disent ça le jour même, à moi et à tous mes frères détenus. Mais ça nous a très énervé parce que ce n'était pas de notre plein gré. Ils nous ont transférés de force sans demander notre avis, ils nous ont prévenus le jour même qu'on partait le soir même ! Alors qu'ils étaient déjà informés et prêts à nous transférer une à deux

semaines avant d'après les Éris [Équipe régionale d'intervention et de sécurité] et les ELSP [Équipe locale de sécurité pénitentiaire] qui nous ont transférés. Ça nous a beaucoup énervé, ça ! Mais sinon, nous étions au moins une dizaine à être transférés. On s'est encouragés entre nous, on a regardé le positif des choses, on s'est dit : « Ça va aller, les frérots, on va essayer de revenir mieux chez nous ! »

Malgré ce qu'il se passe chez nous en Kanaky, c'est comme ça, c'est le combat : « MIEUX VAUT MOURIR DEBOUT QU'À GENOUX. »

Après voilà, moi, maintenant, je vis ma vie carcérale, hein ! Ma pensée, c'est chercher du travail, une formation, faire ici tout ce qui va me servir pour ma sortie. En tout cas, merci beaucoup à vous pour votre partage, je suis très content d'écrire pour libérer ma pensée.



Juillet 2024

Bonjour *L'Envolée*,

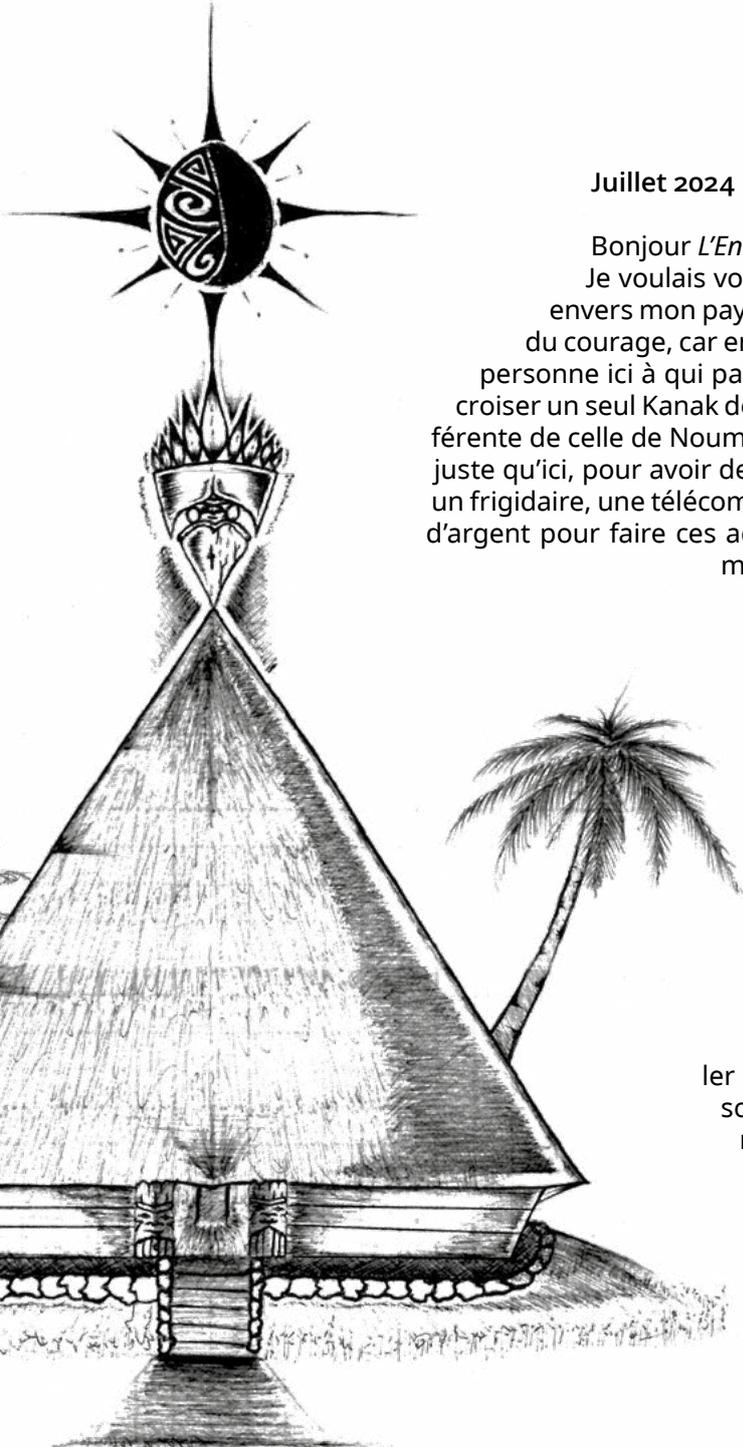
Je voulais vous remercier pour toute votre sympathie et votre solidarité envers mon pays Kanaky. Merci pour vos mots qui me donnent de la force et du courage, car en ce moment c'est un peu difficile pour moi, car je ne connais personne ici à qui parler. Il y a trois semaines déjà que je suis là et je n'ai pas pu croiser un seul Kanak de chez moi. Je m'adapte petit à petit à cette prison qui est différente de celle de Nouméa : c'est plus grand, mais je ne me plains pas pour ça. C'est juste qu'ici, pour avoir des biens électroménagers comme une bouilloire, un ventilateur, un frigidaire, une télécommande, etc., il faut acheter en cantine, mais je n'ai pas assez d'argent pour faire ces achats. Je l'utilise plutôt dans le téléphone, pour donner de mes nouvelles à mes proches, et comme nous sommes très éloignés de mon pays, ça coûte cher.

Je voudrais que vous sachiez qu'ils nous ont pris à froid, nous savions même pas que nous étions transférés ici. Ils nous ont même pas laissé un jour pour prévenir nos familles, ils nous ont convoqués le samedi 22 juin 2024 tout l'après-midi, un par un dans le bureau du chef pour nous dire que nous serions transférés le soir même à 20 heures. Ils nous ont aussi forcés à signer un papier comme quoi on était d'accord pour ce transfert, alors que ce n'était pas le cas. Presque tout le monde a refusé, mais ils nous ont dit qu'on avait pas le choix : même si on ne signait pas, ils allaient le faire à notre place et nous serions transférés quoi qu'il arrive. Ils nous ont donné un carton et ils nous ont dit d'aller mettre toutes nos affaires à l'intérieur. Le soir même, nous sommes partis, et personne n'était au courant, même pas nos proches. Ensuite on est arrivé ici, on était tous dans la prison du Sud-Francilien-Réau, et le lendemain matin ils nous ont dispersés un peu partout dans les prisons de France. Moi, j'ai été transféré tout seul, et les autres, je ne sais pas où ils sont. Deux jours après mon arrivée, j'étais en entretien avec mon Spip, et je lui ai demandé s'il savait les causes de nos transferts : il m'a répondu que c'était à cause des émeutes qu'on avait faites dans la prison de Nouméa le soir du 14 mai 2024 à 22 heures, mais il ment, car il y a des détenus qui n'avaient rien fait ces jours-là.

Je ne voulais pas forcément venir en France dans ces conditions, mais aujourd'hui je fais avec et je garde toujours la tête haute quoi qu'il arrive. Je vais tout faire pour essayer de m'adapter du mieux que je peux. De toute façon, je n'ai pas le choix. Je voudrais finir ma peine et rentrer chez moi le plus vite possible, en travaillant et en faisant beaucoup de formations et d'activités qui me permettent d'avoir des remises de peine.

Je vous remercie d'avoir une pensée vers moi, je suis sincèrement touché par votre lettre qui me redonne le sourire. Je vous souhaite que du positif, et merci encore pour votre solidarité. Courage à vous dans votre lutte et à bientôt !

La lutte continue. Kanaky vaincra un jour.



LA LOI DARMANIN AU CŒUR

L'année 2024 a été marquée en France par deux textes législatifs particulièrement agressifs à l'encontre des personnes étrangères : la loi Darmanin et le pacte migratoire européen. À l'échelle de l'Union européenne (UE), ce dernier permet aux États de rétablir immédiatement le contrôle de toutes leurs frontières. D'autres mesures entreront progressivement en vigueur. L'une des plus marquantes est la réforme des « accords Dublin ». Les États membres devront choisir entre trois options : soit financer l'expulsion des personnes étrangères depuis les pays d'entrée en Europe (Italie, Grèce, Espagne, etc.) ; soit payer et participer au contrôle des frontières extérieures de l'Europe ; soit admettre sur leur territoire un certain nombre de candidat-es à l'asile. Dans ce dernier cas, les personnes arrêtées dans les pays d'arrivée seront transportées arbitrairement vers un autre pays de l'UE.

L'UE – dont la diplomatie se focalise de plus en plus sur les enjeux migratoires – contraint les pays dits « de départ » à accepter les expulsions et les retours massifs de leurs ressortissant-es, tout en offrant des moyens considérables aux pays dits « de transit » (Tunisie, Turquie, Libye, etc.) pour les inciter à traquer et à enfermer les personnes qui y passent. Le pacte migratoire européen, là aussi, renforce explicitement cette politique.

Sur un parcours migratoire déjà rendu infernal par l'UE, le pacte européen encourage donc un enfermement toujours plus massif et favorise le racket et la mise en danger de mort des personnes étrangères. C'est que la Forteresse Europe repose sur une convergence assumée entre deux blocs. D'un côté, le bloc libéral européen s'efforce d'endiguer les flux migratoires vers l'Europe et d'externaliser dans le reste du monde ses pratiques répressives à l'encontre des personnes en exil. De l'autre, les blocs nationalistes, ouvertement racistes, traquent, contrôlent, précarisent, enferment et expulsent celles et ceux qui auraient tout de même réussi à entrer à l'intérieur de l'UE. Un échange de bons procédés qui permet en définitive d'exploiter les personnes dont la présence est rendue illégale sur le continent.

C'est précisément l'un des objectifs de la loi Darmanin à l'échelle de la France. Son volet « régularisations » a fait hurler la droite au bolchévisme. Il faut reconnaître que le titre de travail d'un an pour les « métiers en tension » – temporairement instauré par cette loi – renforce encore l'exploitation économique des personnes sans papiers, a de quoi satisfaire les plus fervents stakhanovistes. Là comme ailleurs, la loi Darmanin renforce la pression sur les personnes étrangères et les pousse à une autodiscipline permanente par la peur de ne jamais obtenir de titre de séjour, de le perdre ou d'être expulsées.



DE LA FORTERESSE EUROPE

Autodiscipline... ou punition

Avant la loi Darmanin, une personne étrangère arrivée en France avant l'âge de treize ans, résidant en France depuis plus de vingt ans ou parente/conjointe d'une personne française, était quasiment inexpul-sable. Ces « protections » disparaissent désormais automatiquement si la personne a été condamnée à un délit passible de cinq ans d'emprisonnement, ou de trois ans en cas de réitération. On parle bien là de la peine maximale encourue, et non de la peine réellement prononcée ; or aujourd'hui, rares sont les délits passibles de moins de trois ou cinq ans. Cette loi s'applique même après un sursis. Surtout que la réitération, ce n'est pas la récidive : deux délits totalement distincts mettront aussi fin aux « protections ». Cette loi accable donc les personnes qui ont un casier judiciaire, principalement les étranger-es incarcéré-es ou sorti-es de prison. Depuis son introduction, les préfectures réexaminent l'intégralité des dossiers : 2 200 personnes ont déjà perdu leur « protection » – et donc leur titre de séjour.

La circulaire Retailleau d'octobre 2024 somme les préfectures d'intensifier leurs échanges d'informations avec les greffes de prison pour que la plupart des étranger-es emprisonné-es, « protégé-es » ou non, soient expulsé-es ou enfermé-es en centre de rétention administrative (CRA) à leur levée d'écrou. Pour refuser de renouveler le titre de séjour d'un-e étranger-e condamné-e, et même pour le lui retirer, les préfectures disposent par-dessus le marché – grâce à la loi Darmanin – de l'allégation de « menace à l'ordre public ». Si cette qualification vise principalement les personnes condamnées, elle peut aussi tomber sur quiconque est dans le viseur des services de renseignements, même sans décision de justice. Pour des suspicions de terrorisme, les accusations de « menace à l'ordre public » portées au dossier ne seront ni publiques ni contestables, ce qui rend toute défense impossible.

Les personnes étrangères sont désormais tenues par le « contrat d'engagement au respect des principes de la République », auquel la moindre entorse – comme la « perturbation du fonctionnement des services publics » – peut entraîner le refus du renouvellement d'un titre de séjour, ou son retrait. Plusieurs mesures de la loi Darmanin, le contrat d'engagement, la menace à l'ordre public, le durcissement pénal et administratif, etc., contraignent donc les personnes étrangères à se tenir à carreau au quotidien sous peine de perdre leurs papiers, voire d'être expulsées.



De l'interdiction du territoire à l'expulsion

La perte des papiers entraîne une interdiction de territoire délivrée par la préfecture qui justifie l'enfermement en CRA en vue d'une expulsion – du moins tant que le délai de cette interdiction n'a pas expiré. La loi Darmanin allonge ce délai, avec l'aggravation des conditions de vie que cela implique: clandestinité, travail non déclaré, esquive des contrôles au faciès, etc. L'interdiction la plus connue, l'Obligation de quitter le territoire français (OQTF), voit son délai passer d'un à trois ans. Même logique pour l'Interdiction de retour sur le territoire français (IRTF), qui passe de deux ou trois ans à cinq, voire dix ans. Pour rappel, contrairement à l'OQTF dont le délai part de la date de son émission, celui de l'IRTF est beaucoup plus long, puisqu'il ne commence que lorsque la personne est sortie d'Europe.

Concrètement, il est possible

de rester sous IRTF à vie

lorsque, par exemple, on

reste en France après

avoir perdu ses pa-

papiers. La préfecture

accompagnait déjà

souvent les OQTF

d'IRTF, aux consé-

quences plus graves. Les

décrets d'application de la

loi Darmanin systématisent

cette pratique: toutes les OQTF

seront désormais assorties d'une IRTF.

Plus particulièrement, ces mêmes décrets sti-

pulent que toute demande d'asile refusée doit immé-

diatement entraîner une OQTF, et donc une IRTF, ce

qui n'était pas toujours le cas jusqu'ici.

Une fois interdite de territoire, une personne étrangère peut être assignée à résidence ou enfermée en CRA. Le placement en CRA et les prolongations successives de la durée de rétention (jusqu'à 90 jours, voire 210 si la personne est étiquetée terroriste) sont décidés par le juge des libertés et de la détention (JLD), dont les audiences avaient parfois lieu en visio. La loi Darmanin généralise cette pratique qui réduit considérablement les moyens de se défendre pour la personne enfermée: elle est maintenue à distance de l'avocat-e commis-e d'office censé-e l'assister, qui reste au tribunal auprès du JLD. D'autre part, la loi prolonge l'assignation à résidence de 90 jours à 135 jours maximum, et augmente le nombre de pointages quotidiens. Quand une personne sans papiers est juridiquement inexpulsable, les frais de son assignation à résidence (dans un hôtel, par exemple) sont à sa charge. Enfin, cette loi et la circulaire Retailleau généralisent la «visite domiciliaire», autrement dit la perquisition d'un logement dans le but de trouver un passeport (pour pouvoir expulser immédiatement).

Moins d'asile, plus de frontières

La loi Darmanin s'attaque également au droit d'asile: c'est maintenant un-e juge unique au lieu de trois qui prend les décisions à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) – remplaçant ainsi la décision collégiale par un pouvoir encore plus discrétionnaire. En plus de ça, toute personne déposant sa demande de droit d'asile ailleurs qu'au guichet prévu (à l'occasion d'une interpellation par la police, par exemple) sera systématiquement placée en CRA ou assignée à résidence le temps de statuer sur la demande par une procédure accélérée de trois jours maximum.

Sur le contrôle des frontières, le pacte migratoire européen et la loi Darmanin sont parfaitement complémentaires. Le premier rend possible l'enfermement en

camp ou en prison des personnes interceptées à

la frontière le temps de statuer sur leur de-

mande d'asile. Si elles ne répondent

pas aux critères, elles seront

immédiatement refoulées.

À l'instar du pacte eu-

ropéen, la loi Dar-

manin renforce

les contrôles aux

frontières: elle

prévoit la fouille

des voitures si-

tuées à moins de

20 km d'une fron-

tière et de certains

littoraux et à moins de

10 km des ports et des aéroports in-

ternationaux, ce qui permet de tels contrôles dans les

grandes métropoles et dans tout Mayotte. De plus,

les compagnies internationales de voyage en train,

en bus, en avion ou en bateau sont tenues de fournir

les informations concernant leurs voyageur-ses *via* le

fichier Etias (Système européen d'information et d'au-

torisation concernant les voyages). Enfin, la loi crimi-

nalise littéralement le passage illégal d'une frontière

«en bande organisée» avec des peines pouvant aller

jusqu'à quinze ans de prison – voire vingt pour les

personnes accusées d'être à la tête d'un «réseau» de

passeurs.

Bref, la loi Darmanin est un pas de plus dans la

mise en application des idées d'extrême droite qui im-

prègnent aussi le pacte migratoire européen. Normal:

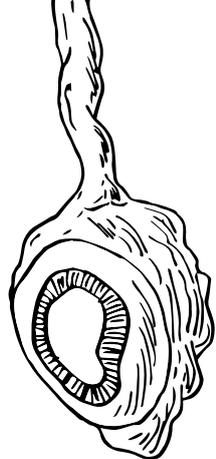
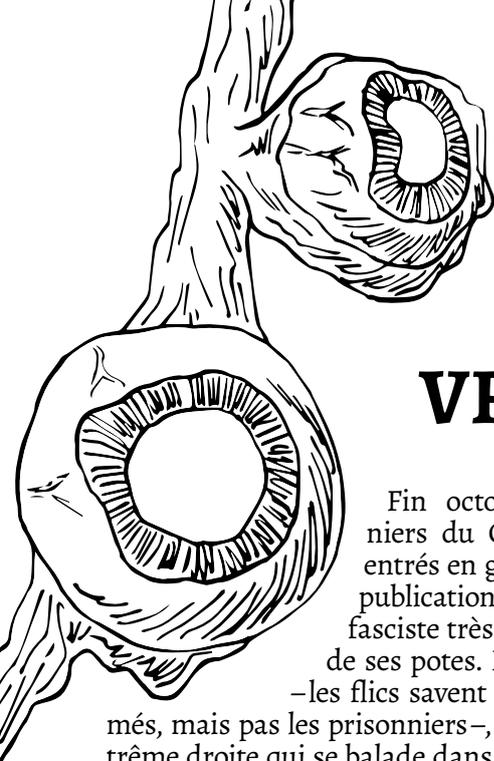
technocrates néolibéraux et politiciens patriotards

ont toutes les raisons de s'entendre sur l'exclusion ra-

ciste des personnes étrangères. C'est bon pour la dé-

magog, et c'est bon pour l'exploitation...





**AU CENTRE DE RÉTENTION
ADMINISTRATIVE DE MARSEILLE**

FAKE NEWS MAIS VRAIE GRÈVE DE LA FAIM

Fin octobre, plusieurs prisonniers du CRA de Marseille sont entrés en grève de la faim après la publication d'une vidéo d'un média fasciste très proche de Zemmour et de ses potes. En caméra semi-cachée – les flics savent très bien qu'ils sont filmés, mais pas les prisonniers –, on suit un député d'extrême droite qui se balade dans le CRA pour prêter une oreille bienveillante aux flics et aux infirmières qui soutiennent que la bouffe est de très bonne qualité, assument de restreindre volontairement la distribution de certains médicaments et pleurnichent contre tous ces prisonniers qui se scarifient et qui incendient leur matelas... Le personnel du CRA et les flics sont floutés, mais pas les prisonniers, dont le visage est exposé contre leur gré. C'est même comme ça que les proches de certains d'entre eux ont appris qu'ils étaient enfermés au CRA.

En réaction, plusieurs retenus se sont mis en grève de la faim pour demander le respect de leur droit à l'image et s'opposer à cette instrumentalisation. Ils ont aussi tenu à rectifier les mensonges de ce pseudo reportage en dénonçant la réalité de leurs conditions d'enfermement : locaux vétustes, mauvais traitements, refus de soins et violences.

« On ne savait pas que c'était des journalistes, explique l'un d'eux, on pensait que c'était des avocats. On leur a montré ce qu'on vivait, qu'on avait que de l'eau chaude, qu'il n'y a pas d'eau froide... C'est invivable ici, vraiment invivable ; et là, le monsieur nous a filmés et il a partagé ça normal, avec nos visages. Je sais pas comment ils peuvent justifier ça, mais c'est vraiment une honte, ce qu'il a fait. » C'est clair qu'il y a de quoi perdre son calme, surtout que les téléphones des prisonniers leur sont confisqués à l'entrée du CRA pour les empêcher de filmer l'intérieur...

« On mange presque pas, raconte un autre. Je pesais 91 kilos ; là, je suis à 80. Ça fait un mois et demi que je suis là. J'ai un gros dossier médical, j'ai une suspicion de tumeur dans l'oreille gauche, et ils ont rien fait. Ils m'ont donné des gouttes périmées, ils m'ont donné que ça. La bouffe, elle est immangeable. [...] Y a un mec, même, il crachait du sang et tout, et ils disaient juste : "T'inquiète, on va voir." Mais, les infirmières, elles s'en foutent. »

« La dernière fois, il y a quelque chose qui est resté coincé dans la grille, et des gens sont montés pour chercher ce truc qu'ils ont vu. À la caméra, les policiers, ils ont pensé que c'était une tentative d'évasion. Ils sont montés en équipe avec des matraques et des boucliers, tout ça, ils nous ont gazé et tapé. [...] Ils nous ont fouillé, mais ils ont rien trouvé. »

Pour réprimer le mouvement, les condés ont durci les conditions du centre : parloirs annulés ou réduits à dix minutes pour les proches, installation de portiques et de rayons X, survol du CRA par un drone deux fois par jour... Et puis, une semaine après le début de la grève de la faim, deux personnes impliquées ont été expulsées et une troisième était sur le point d'accepter son expulsion.

Les fachos et les autorités sont prêts à raconter n'importe quoi pour imposer leur politique et justifier la construction de nouveaux CRA dans les mois à venir, et quand les premiers concernés veulent rectifier les mensonges qu'on déverse sur leur condition d'enfermés, voilà le tarif...

Ces témoignages sont à lire
en intégralité sur
marseilleanticra.noblogs.org.



« S'IL ARRIVE QUELQUE CHOSE DANS LA NUIT, T'ES MORT ! »

Le 18 octobre 2024, A., un prisonnier de 27 ans, est mort au centre de rétention administrative (CRA) du Mesnil-Amelot. Il aurait dû être hospitalisé pour des problèmes de santé mais il n'a jamais quitté le centre, faute d'escorte. Dans la nuit, il s'est mis à cracher du sang, il n'arrivait plus à respirer. Il a alerté un gars de sa cellule qui a tenté de prévenir les gardiens pour qu'ils laissent entrer les secours. Les prisonniers se sont relayés pour lui faire un massage cardiaque, mais quand les pompiers sont arrivés, A. était déjà décédé. Il est mort dans un CRA déjà sous tension, où beaucoup de personnes avaient tenté de se suicider les semaines précédentes.

Qu'il s'agisse de violences policières, de défaut de soins ou de suicides, les morts en CRA restent invisibles aux yeux de l'extérieur. Le plus souvent, la police aux frontières (PAF), les associations et les services médicaux y veillent en passant les faits sous silence, voire en les falsifiant carrément si nécessaire. Souvent, les proches ne sont informé-es que plusieurs jours plus tard. Les témoins sont expulsés dans la foulée, et la presse n'écoute que les syndicats de policiers. Cette fois, ils ont simplement déclaré: «La police est intervenue et a fait usage du défibrillateur; elle ne peut en aucun cas être tenue pour responsable.» Les prisonnier-es ne sont jamais entendu-es alors qu'ils sont les premiers témoins de ce qui se passe. Voici un condensé du témoignage téléphonique d'un prisonnier du CRA 3 du Mesnil-Amelot dans l'émission du 18 octobre 2024 de *L'Envolée*:

« Il y a eu un mort ce matin. On veut que la presse passe notre message, alors que la PAF, elle cache la vérité. Avant-hier déjà, il y a eu une tentative de suicide: c'est nous qui avons sauvé le mec! On a tapé sur la grille pour appeler les policiers; ils ont mis quarante minutes pour venir. J'ai demandé son couteau suisse au policier qui est venu pour couper la corde, et c'était *in extremis* pour le sauver. C'est un choc de voir quelqu'un au bout d'une corde! Et hier, il y a eu des cris de 2 heures à 4 heures du



matin. Les policiers ont fini par arriver, ils ont regardé le mec, et aucun ne savait ou ne voulait faire les gestes de premiers secours. Les pompiers ont mis une heure pour venir. Les flics, eux, considèrent qu'ils ont fait leur travail: ils ont appelé les pompiers, et c'est bon. Ils savent qu'ils vont s'en sortir. Alors que le mec était pas bien, et qu'il aurait eu besoin de médicaments depuis longtemps. Pour la PAF, c'est comme si de rien n'était: ils ont réagi comme s'ils avaient trouvé un pigeon mort!

Aujourd'hui, on fait une grève de la faim pour lui, paix à son âme. On a commencé ce midi et ça va continuer. On se prive de manger, car on n'a pas seulement besoin de se nourrir, on a aussi besoin de sécurité. À 20 heures, on nous enferme dans nos chambres et on voit plus personne jusqu'au matin. Quand on appelle à l'interphone, la PAF ne nous répond pas. S'il arrive quelque chose dans la nuit, t'es mort! On est contre le fait de fermer les bâtiments alors qu'il y a des caméras partout. Le mec qui travaille est payé pour voir les caméras, même le mec du mirador; mais le soir, ils sont pas branchés. Ils regardent les caméras que pour éviter les évasions.

L'interphone, c'est qu'une première alerte, ensuite on commence à crier et à taper sur les grilles. On fait un grand bruit pour qu'ils viennent, parce qu'avec de simples cris, ils viennent jamais! Ils veulent pas se déplacer, alors que quand il y a une embrouille, ils viennent direct avec leur gazeuse à la main, zerma, les flics de dehors, alors qu'ils ne sont que des portiers ici! Si t'es mis ici dans le CRA, tu vas compter les derniers jours de ta vie: soit tu vas choper une maladie dangereuse; soit ils vont te tabasser alors qu'il n'y a pas de secours et tu vas perdre la mémoire ou un truc comme ça; soit le dernier truc, c'est qu'au bout de quatre-vingt-dix jours, c'est l'expulsion. Tu rentres en CRA, c'est comme si tu rentrais dans un cercueil!»

Le soir même et les suivants, les prisonnier-es sont resté-es plusieurs heures dans la cour en refusant collectivement de rentrer dans les bâtiments. Ils ont revendiqué la fin de l'isolement nocturne, réaffirmant que c'est ce qui a causé la mort de A., et que ça va en causer d'autres. Leur mouvement a été réprimé à grand renfort de keufs en tenue anti-émeute avec matraques, gazeuses et chiens. Un des prisonniers a été jugé pour «dégradations», puis expulsé. On ne le dira jamais assez: les prisonnier-es enfermés en CRA et leurs proches prennent des risques considérables en luttant contre la scandaleuse réalité de ces machines à expulser et à tuer. Continuons à relayer leur parole et à les soutenir au quotidien!

« ÇA N'A PAS DE CŒUR, ÇA N'A AUCUNE COMPASSION »

Enfermée aux Baumettes depuis 2023 après de nombreux transferts, Bambina a raconté dans de précédents courriers lus à la radio comment sa maladie est très mal prise en charge par l'administration pénitentiaire. Elle insistait aussi sur l'importance des solidarités entre prisonnières en cas de tabassage ou de tentative de suicide. Ici, elle décrit les mauvais traitements et les sévices inventés par les matons pour pousser les personnes enfermées à bout.

Centre pénitentiaire de Marseille-les Baumettes,
le 1^{er} novembre 2024

Coucou, les potos,
J'espère que vous allez bien !

Le 31 octobre 2024, j'ai péti un plomb aux Baumettes... Les courriers que m'envoie ma famille n'arrivent pas. Par exemple, ma cousine m'a fait partir une lettre le 17 octobre 2024, et à l'heure où je vous écris, rien. Ils le bouffent, le courrier ? Pour dire, même à Fleury, ça arrive plus vite ! En plus, les demandes que j'ai faites pour voir l'officier sont sans réponse depuis le mois de septembre. Ça devait s'occuper de voir si je pouvais envoyer des colis pour mes enfants. On est en novembre et je n'ai jamais eu de retours. Au bout d'un moment, stop ! Du coup, pas loin de faire une connerie...

De là, le chef de poste arrive avec les autres *hesses* : fouille, genre ils m'ont pris du Spasfon et de la Ventoline. C'est sûr, avec ça j'aurais pu y passer, mdr ! Par contre, on te laisse bien pire, genre des médocs du service médico-psychologique régional. On est dans un monde parallèle aux Baumettes, mais les matonnes ont kiffé le faire, à croire qu'elles aiment bien nous pousser à bout.

Plus tu vas mal à cause d'eux, plus ça t'enfoncé. J'sais pas, change de boulot, comme disent les paroles de Soso Maness ! En vrai, ils m'auraient tuée, comme ils ont tué beaucoup de détenus. C'est des gens avec une tenue bleue, donc eux sont intouchables. C'est plus discret de s'en prendre aux détenus au cachot ou en quartier d'isolement, mais faut savoir que même en détention classique, ça s'en prend aux détenus...

Nous, en cellule, portes fermées, on voit pas quand ça supprime les images des caméras... Leurs actions sont ouf et lamentables.

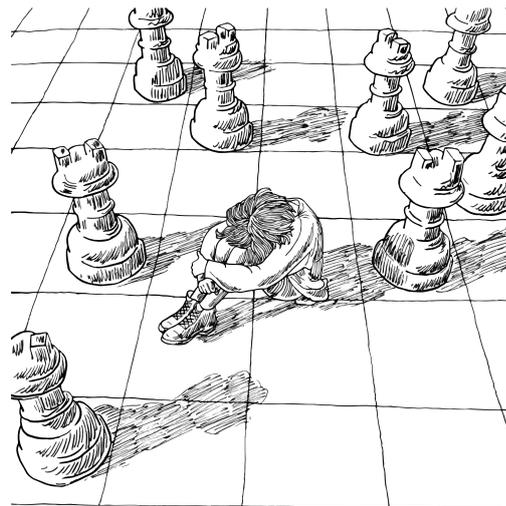
Après, c'est sûr, si nous on fait ce qu'ils nous font... ben, on prend cher. Par contre, sens contraire, non... J'en ai vu des détenus vivre le calvaire, les pauvres. S'en prendre aux détenus... J'ai pas de mots tellement c'est horrible. Quand tu sonnes et que ça te répond pas, ou que ça met dix ans à intervenir... Facile de dire : « Oh, c'est un suicide... » Mdr. C'est vite vu, avec la pénit' : suicide ? Ouais, ouais... je dirais pas ça.

De toute façon, ça n'a pas de cœur, ça n'a aucune compassion. Ce qui est sûr, c'est que certes, on est des détenus, mais ce qu'ils zappent, c'est qu'on a des droits, et que toute sanction doit être justifiée.

Force à tous,

Bisous,

Bambina



UNE MARCHÉ POUR DORIANO, MORT EN PRISON

Doriano s'est suicidé le 1^{er} septembre dernier au quartier arrivants de la maison d'arrêt pour hommes de la Talaudière, à Saint-Étienne, quelques jours seulement après son incarcération. Il avait 24 ans. Ses proches considèrent que la prison et les autorités judiciaires sont responsables de son décès, car rien n'a été fait pour prendre en charge la détresse dans laquelle il se trouvait. Une marche blanche et un rassemblement devant la taule ont déjà eu lieu pour réclamer la vérité sur sa mort et faire reconnaître la responsabilité de l'État. Le dépôt d'une plainte a été annoncé.

Contacts : Facebook @justice.pour.doriano et info sur le blog infoprisonssaintetienne.over-blog.com.
Une cagnotte de soutien a également été ouverte : <https://www.papayoux-solidarite.com/fr/collecte/justice-pour-doriano-1>

LES BEAUX METS : UN ARRIÈRE-GOÛT DE CAROTTE

Vivi est prisonnière en semi-liberté aux Baumettes. À l'antenne de La Courte Échelle – une émission de radio anticarcérale marseillaise –, elle décrit l'arrière-salle des « Beaux Mets », ce restaurant installé à l'intérieur de la prison où des client-es fortuné-es sont chouchouté-es par des prisonnier-es, en salle comme en cuisine.

Vous pouvez écouter l'intégralité de cet entretien sur radiogalere.org, émission du 20 octobre 2024.



Moi, j'ai trouvé ça fantastique quand on m'a dit qu'il y avait un restaurant dans l'enceinte de la prison !

« Ah ouais, et on peut y manger ? Non ? Pourquoi pas moi ?

— Parce que t'as un casier judiciaire.

— Ah bon, il faut montrer patte blanche ?

— Oui, ils posent leur portable, ils posent leur sac... »

Vous avez le plaisir d'aller manger dans un restaurant comme ça, vous ? Les casiers judiciaires vierges, j'appelle ça les costumes-cravates, les avocats et les gens qui sont curieux... Des fachos, des RN, tous ceux qui sont là pour avoir le plaisir de voir qu'est-ce que c'est la taule, qu'est-ce que c'est la prison ! On mange mieux en brasserie à Marseille, mais là, ça attire les gens par curiosité malsaine, pour venir voir comment ça se comporte les détenus, comment ça fonctionne une maison d'arrêt...

C'est trente-cinq balles le plat semi-gastro – sans alcool, s'il vous plaît ! Et puis, le bâtiment qui est rempli de rats, de souris, de nuisibles qu'on a dans les cellules, vous croyez que ça va les arrêter parce qu'il y a le restaurant « Les Beaux Mets » ou bien qu'ils vont se régaler parce qu'il y a du semi-gastro ? Connaissant les rats de Marseille, ils en ont bien envie, ils sont très gourmands, je pense !

Les prisonnier-es qui y travaillent arrivent des Baumettes : ils sont dans le bâtiment semi-liberté, mais ne sortent pas comme les semi-liberté, ils sont enfermés au sein du bâtiment de la semi en permanence. Les activités que t'avais aux Baumettes, t'en as plus. T'as que la bibliothèque, après. Au final, je m'interroge sur l'intérêt de la chose, à part les réductions de peine supplémentaires et surtout les cantines, y a rien d'autre.

Le salaire, c'est 300 à 400 € mensuels, sans compter qu'on va te retirer les parties civiles et la partie libérable. En plus, les cabines, ça prend beaucoup, beaucoup d'argent. Tu vois des détenu-es qui ont pas trop de moyens et qui ont besoin de prendre des nouvelles de leurs proches qui mettent déjà 150 € pour même pas un mois de téléphone.

Ils travaillent pour apprendre le métier, soi-disant... Les Baumettes croient qu'ils vont en faire des chefs, mais ils ont pas envie d'être chefs, les prisonniers : ils ont envie de se barrer ! Ils font ça pour avoir des RPS. Plus vite t'es dehors, mieux c'est.

Y a des gens qui sont suspendus de ce travail pour des cure-dents ! T'as pris un cure-dent dans la bouche, t'es suspendu. Compte-rendu d'incident pour vol, et tu risques de retourner aux Baumettes.



MATONS ET DIRECTIONS CHOUINENT À L'UNISSON

RÉPRESSION ET COUP DE COM À MAYOTTE

Cet été, à plusieurs reprises, les syndicats de matons ont saisi l'occasion des mouvements collectifs de prisonnier-es pour revendiquer toujours plus de sanctions et de transferts disciplinaires en déplorant parfois le prétendu laxisme des directions... Mais ils tombent tous d'accord pour faire de la surpopulation la cause de la dégradation de leurs conditions de travail. Leur solution : encore plus de prisons, et encore plus de matons !

À Mayotte, la taule de Majicavo compte 650 prisonniers pour 278 places ; ils sont jusqu'à cinq dans des cellules de 13 m² prévues pour deux, et plus de la moitié dorment sur des matelas par terre. C'est pourtant loin d'être une vieille prison, elle a été ouverte en... 2014. Elle aurait « vieilli prématurément » – peut-être ; mais ils ont surtout pas mis longtemps à la remplir !

Le 28 septembre, des dizaines de prisonniers du centre de détention ont récupéré les clefs des cellules et pris un maton en otage pendant quelques heures à la fin de la promenade. Faute d'Éris, on a envoyé le GIGN pour mater tout le monde. Les jours suivants, les matons ont fait usage de leur droit de retrait, estimant que leur sécurité n'était pas assurée. Le ministère a rapidement pris quelques mesures, comme l'envoi en renfort de onze surveillants de la Réunion et d'équipes d'Éris venus de

métropole pour maintenir le calme dans la prison.

Le 7 octobre, coup de com : après vingt-sept années de bons et loyaux services dans la pénitencière, le directeur de la taule de Majicavo fait l'annonce surprise de sa démission. « Le cœur lourd », il dit vouloir protester contre la surpopulation carcérale et les délais de la construction d'une seconde prison sur l'île. Peuchère ! Émotion chez les syndicats et dans la presse : un maton déclare que ce geste a « choqué tout le monde » ; un autre parle « d'un acte fort, héroïque ». Tout le monde est réconcilié !

Suite à la mutinerie, les matons réclamaient le transfert de deux cents prisonniers hors de Mayotte. Vingt-sept ont d'abord été envoyés dans les taules du Port et de Saint-Denis, à la Réunion. Trois autres prisonniers ont été transférés dans l'Hexagone. Le 14 novembre, dix prisonniers, accusés d'avoir participé au mouvement collectif, ont été condamnés à des peines de 18 mois à 3 ans de prison par le tribunal de Mamoudzou. Sans surprise, de nombreux matons « choqués » s'étaient portés partie civile. L'administration pénitentiaire a assuré aux syndicats que les prisonniers seraient transférés en métropole – à des milliers de kilomètres de leurs proches, comme les déporté-es kanak !



Y a d'la mutinerie dans l'hertz avec L'Envolée radio !

IDF En direct tous les vendredis de 19 h à 20 h 30 et rediffusion le mercredi 8 h 30 sur FPP 106.3 FM / MA de Bois-d'Arcy, Nanterre, Fresnes, Fleury-Mérogis, La Santé, Villepinte, Versailles, Osny, MC de Poissy, CP de Réau Sud-Francilien, Liancourt, CRA de Vincennes, Mesnil-Amélot, Palaiseau
Toulouse – lundi à 17 h 30 sur Canal Sud 92.2 FM / CD de Muret, MA de Seysses, CRA de Toulouse-Cornebarrieu # **Annonay** – jeudi à 21 h sur Radio d'Ici 106.6 FM # **Arras** – mardi à 21 h 30 sur Radio PFM 99.9 FM / CD de Bapaume, MA d'Arras # **Chambon-sur-Lignon** 105.7 FM et # **Yssingaux** 102 FM et # **Le Puy-en-Velay** 100.3 FM – dimanche à 12 h sur Radio FM 43 / MA du Puy-en-Velay # **Guingamp** – lundi à 22 h sur Radio Kreiz-Breizh 106.5 FM # **Marseille** – jeudi à 20 h 30 sur Radio Galère 88.4 FM / CP des Baumettes, Aix-Luynes, CD de Salon-de-Provence, Tarascon, CRA de Marseille, EPM de La Valentine, UHSI-UHSA de l'hôpital Nord, MC d'Arles # **Massif des Bauges** – jeudi à 21 h sur Radio Alto 94.8 FM # **Montpellier** – dimanche à 12 h sur L'Eko des Garrigues 88.5 FM / CP de Villeneuve-lès-Maguelone, CRA de Sète # **Saint-Julien-Molin-Molette** – dimanche à 19 h sur Radio d'Ici 105.7 FM
Nantes – lundi à 12 h sur Jet FM 91.2 FM / CP de Nantes (CD, EPM et MA)
Podcasts – sur rfpp.net, lenvolee.net et toutes les plateformes de podcast



Coucou, les ami-es,

Comment allez-vous ? Bien, j'espère ! Désolé de pas avoir donné plus souvent de nouvelles...

Depuis mon arrivée à Moulins, ma situation a bien évolué... Maintenant, je travaille, je suis auxi d'étage. C'est moi qui nettoie le couloir et qui sers le repas aux détenus. C'est cool, ça me fait passer le temps et ça me permet de cantiner un peu. D'ailleurs, j'ai organisé une cantine solidaire. En gros, pour expliquer vite fait, avec d'autres détenus on a décidé de cantiner pour ceux qui n'ont pas de soutien. On va renouveler le truc. Ça permet que tous les mecs soient au même niveau... Ça évite les tensions et j'avoue que ça fait plaisir d'aider... :-)

[...]

Ici, je respire un peu, l'AP [Administration pénitentiaire] n'est pas sur mes côtes et les matons sont tranquilles... Il se passe des trucs chelous comme dans toutes les zonz, mais moins que ce que j'ai pu connaître... Ils continuent à faire des trucs chelous avec mon courrier, mais je vais mettre le baveux sur le dossier, car c'est toujours les mêmes destinataires qui sont ciblés...

Bon, je vous laisse pour ce soir...

Big up à toutes et à tous, prenez soin de vous. À bientôt,

Y a pas d'arrangement !!!

On lâche rien !!!

Kémi



Les décisions administratives refusant à une personne de commander une revue ou de la détenir peuvent faire l'objet d'un recours administratif (règlement intérieur type, article 19, annexe de l'article R57-6-18 du Code de procédure pénale).

L'Envolée - FPP, 1, rue de la Solidarité, 75019 Paris // Répondre et textos : 07 53 10 31 95 // Direct de la radio : 01 40 05 06 10
lenvolee.net // contact@lenvolee.net // X : @lenvolee // Fb : L'Envolée Journal // Instagram : @lenvoleejournal